

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA SÉLECTION DU PERSONNEL
NATIONAL DE L'ÉTAT

67.4.649 du 5 Novembre 1987
DÉCRET N° /MT 887/ .DGFP.DGPC

Portant intégration et nomination de
Monsieur MAKANGA (Simon) dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie des
Services Techniques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

D.G.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076-84 du 7 (2.84) portant ratification de l'Or-
donnance n° 019-84 du 23 (2.84) portant modification de certaines dis-
positions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3 (2.62) portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 (6.58) fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60-90 du 3 (3.60) fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 (5.62) fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5 (7.62) fixant la hiérarchisa-
tion des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 (7.62) fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15-62 du 3 (2.62) portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5 (7.62) relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26 (3.63) fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent su-
bir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24 (2.67) réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements (notamment en son article 1er § 2°) ;
(/u le décret n° 74-470 du 31 (12.74) abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 (7.62) fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret n° 34-656 du 8 (8.84) portant nomination du Pre-
mier Ministre ;
(/u le décret n° 87-481 du 20 (08.1987) portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87-482 du 20 (08.1987) portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85-260 du 5 (3.1985) déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et ré-
visions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 5557-MEN-URUG du 13 (8.1981) portant création
du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en Cycle long de l'IDR ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

- D É C R E T E -

.../...

ARTICLE 1^{er} : En application des dispositions combinées du décret n° 60.400 du 03.09.1960 et de l'arrêté n° 5557/MEN-UMNG du 13.08.1981 susvisés, Monsieur KAMANGA (Simon), né le 9 Octobre 1958 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur de l'Elevage Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement Rural.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au GORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 5 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Minist. du Travail, de
la Sécurité Sociale et de la
Justice.

Commandant Dieudonné KEMBEKE.

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
DGPCE/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.D.R.	2
S.G.D.R.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2/-